

Paris, mardi 28 octobre 2008

Mesdames et Messieurs les députés, membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la communication, a annoncé en comité technique paritaire ministériel, le 10 octobre dernier, la délocalisation du siège de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à Reims, à l'horizon 2011.

Nos collègues des 50 centres archéologiques répartis sur l'ensemble de la France sont, autant que nous, choqués par son annonce et conscients des graves problèmes qu'entraînerait ce projet déraisonnable.

C'est pourquoi nous attirons votre attention sur les conséquences néfastes qu'aurait l'application de ce projet sur « la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social », selon les termes de la loi.

En effet, l'Inrap, établissement public administratif comptant actuellement 2 000 personnes, n'a été créé qu'en 2002, pour répondre aux attentes des aménageurs et du public comme à celles de la communauté scientifique. Depuis, et malgré les graves crises financières et sociales qu'il a traversées en 2003 et 2004, l'institut s'est engagé dans divers projets d'ampleur visant à optimiser son organisation opérationnelle, financière, scientifique et culturelle, afin de mieux travailler avec ses partenaires et de s'adapter aux dispositifs législatifs qui se sont succédé.

Naturellement, les quelques 130 agents du siège sont, au premier chef, impliqués dans ce processus structurel. Or, la grande majorité d'entre nous ne peuvent envisager le déménagement de leur famille. Leur départ de l'institut ralentirait inévitablement les projets en cours dont les effets sont attendus par les aménageurs privés et publics. Nul n'est irremplaçable, certes, mais former nos remplaçants ne représenterait pas uniquement du temps et de l'argent : cela conduirait à une désorganisation sur plusieurs années de notre activité et, par conséquent, de celle du bâtiment et de l'aménagement.

Nous comprenons les problèmes qui se posent aux régions touchées par la refonte de la carte militaire. Nous comprenons moins que pour y répondre, l'Etat propose de provoquer des désordres sur l'ensemble du territoire pour 130 personnes délocalisées.

Car les premiers touchés par ces désordres seront les collectivités et les citoyens, qui ne manqueront pas de vous alerter. Chaque année, l'Inrap traite plus de 2 000 opérations archéologiques de toutes tailles - dont, juste pour exemple, parmi celles en cours, certaines très sensibles : A 65, RN 12, Canal Seine-Nord-Europe, LGV Tours-Bordeaux, LGV Le Mans-Rennes - les plus nombreuses concernant les aménagements relatifs à la vie quotidienne des habitants (logements sociaux, lycées, ZAC, hôpitaux etc...).

La désorganisation provoquée par la délocalisation de notre siège aurait pour première conséquence de retarder la réalisation des opérations archéologiques sur ces aménagements d'intérêt général dont vous soutenez l'initiative.

Les nombreuses fouilles menées depuis des dizaines d'années renouvellent et valorisent l'histoire de vos territoires en fédérant les habitants autour d'un patrimoine commun ; l'Inrap, depuis sa création, s'engage fortement à diffuser les résultats de ses recherches auprès de tous les publics. L'engouement pour l'archéologie ne se dément pas.

Dans ce contexte, et avec le même souci que vous de l'intérêt général, nous souhaitons vous rencontrer pour vous exposer plus en détail l'impact du projet de délocalisation du siège de l'Inrap et contribuer à une discussion constructive.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, mesdames et messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée et à toute notre vigilance sur la suite que vous accorderez à ce dossier.

Les agents du siège de l'Inrap

Pour nous contacter :
agents.siege.inrap@free.fr
Tél : 01.40.15.51.70

Inrap
« Sauvons l'Inrap »
7 rue de Madrid
75008 Paris